

## Un “cas limite” au Mexique qui finit bien...

**Author** : Riposte Catholique

**Categories** : [Non classé](#)

**Date** : 5 septembre 2010

La petite Amalia, 10 ans, jeune fille Maya vivant dans l'Etat mexicain de Quintana Roo, a fait la une des journaux au mois de mars lorsque, alerté par sa mère, un médecin constata qu'elle était enceinte de 4 mois. Le coupable ? D'après la fillette, son « beau-père » Isaac Santiago Martinez, dit « le sorcier », qui vit avec sa mère depuis 7 ans. L'homme est actuellement en détention préventive.

L'affaire fut immédiatement exploitée par le lobby féministe mexicain qui réclamait à cor et à cris, pour la petite Amalia, un avortement dépénalisé. Revendication relayée complaisamment par la presse.

Mais voilà : la Constitution du Quintana Roo affirme depuis 2009 le respect de la vie conçue. Et même si des cas de dépénalisation ont été conservés, aucun de ceux-ci n'était applicable : il s'agit de l'avortement à la suite d'un accident (résultant par exemple d'une conduite imprudente de la mère, de l'avortement à la suite d'un viol, mais seulement pendant les 90 premiers jours de la grossesse, d'une grave malformation du fœtus ou du danger pour la vie de la mère. [Lire la suite](#) !